REPUBLIQUE FRANCAISE

Délibération du Conseil Municipal

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Séance du 21 SEPTEMBRE 2017 - 20 h 30

VILLE DE RIORGES

N° 5_1

OBJET:

<u>VIE ASSOCIATIVE ET ACTION</u> CULTURELLE

CONVENTION DE
FONCTIONNEMENT D'UNE
SECTION SPORTIVE SCOLAIRE
DE HANDBALL ENTRE LA
COMMUNE DE RIORGES, LE
COLLEGE ET LE 2RHB

APPROBATION D'UN AVENANT

LE MAIRE CERTIFIE

- 1. Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 22 septembre 2017.
- 2. Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 27 membres présents, savoir :

Jean-Luc CHERVIN, *maire*; Martine SCHMÜCK, Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Jacky BARRAUD, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Nabih NEJJAR, Pascale THORAL, Alain CHAUDAGNE, Stéphane JEVAUDAN, *adjoints*; Bernard JAYOL, Alain ASTIER, Roland DEVIS, Christian SEON, Nicole AZY, Pierre BARNET, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Isabelle BERTHELOT, Thierry ROLLET, Elodie PINSARD-BARROCAL, André CHAUVET, Chantal LACOUR, Andrée RICCETTI, Martine LAROCHE-SZYMCZAK, Guy CONSTANT, Florence COLOMB, *conseillers municipaux*.

Absents avec excuses:

Gilles CONVERT, Blandine LATHUILIERE, Valérie MACHON, Suzanne LACOTE, Rémy MUCYO, Patrice RIVOIRE, conseillers municipaux.

Absents sans excuses:/

Secrétaire élu pour la durée de la session : Thierry ROLLET

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Gilles CONVERT Blandine LATHUILIERE Valérie MACHON Suzanne LACOTE Patrice RIVOIRE	Roland DEVIS Martine SCHMÜCK Nathalie TISSIER-MICHAUD Martine LAROCHE-SZYMCZAK Andrée RICCETTI
e de l'Intérieur	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20170921-5_1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2017

Publication: 22/09/2017

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

1 élu absent sans pouvoir : Rémy MUCYO

VIE ASSOCIATIVE ET ACTION CULTURELLE

CONVENTION DE FONCTIONNEMENT D'UNE SECTION SPORTIVE SCOLAIRE HANDBALL ENTRE LA COMMUNE DE RIORGES, LE COLLEGE ET LE 2RHB APPROBATION D'UN AVENANT

Eric MICHAUD, adjoint, délégué à la vie associative et au sport, expose à l'assemblée:

"Conformément aux termes de la circulaire n° 2011-099 du 29 septembre 2011, parue au bulletin officiel du 20 octobre 2011, une section sportive scolaire handball (SSSH) a été créée au sein du collège Albert Schweitzer de Riorges en 2013, en partenariat avec le club sportif "Roanne-Riorges Handball" (2RHB).

Cette section sportive est ouverte aux quatre niveaux de classes du collège et bénéficie d'un enseignement aménagé et d'horaires spécifiques permettant un entraînement pendant le temps scolaire. Ces entraînements ont lieu en grande partie au gymnase Léo Lagrange.

La convention de fonctionnement, fixant le cadre du suivi scolaire et sportif des élèves inscrits au sein de cette section, mais aussi précisant les engagements de chaque partenaire, dont la commune propriétaire des équipements sportifs utilisés, avait été approuvée par délibération du conseil municipal du 11 juillet 2013 et renouvelée par délibération du 8 décembre 2016.

A la demande conjointe du collège et du club, un avenant à la convention est proposé, afin d'en modifier l'article 2.1 relatif au recrutement des élèves de la SSSH, dans un souci de plus grande ouverture. En effet, à compter de la rentrée 2017/2018, seront admis les élèves licenciés dans tout club de hand et non plus seulement au 2RHB."

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve l'avenant à la convention passée entre la commune de Riorges, le collège Albert Schweitzer et le 2RHB, dont le projet est joint à la présente délibération;
- 2. autorise le maire à le signer.

Ont signé au registre tous les membres présents Certifié.

> Riorges, le 25 septembre 2017 Le Maire

Jean-Luc CHERVIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20170921-5_1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2017

Publication: 22/09/2017